

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2022-06-22

Rennes, le 22/06/2022

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 22 février 2022 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de reprise des enrobés, bief de St Germain, doivent être réalisés du 27/06 au 06/07/2022 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès à la voie verte, rive gauche de l'écluse de St Germain sur Ille à l'atelier de charpente est interdit à tous les usagers.

Du 27 juin au 06 juillet 2022

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise EUROVIA ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Chevaigné, Melesse et St Germain sur Ille.

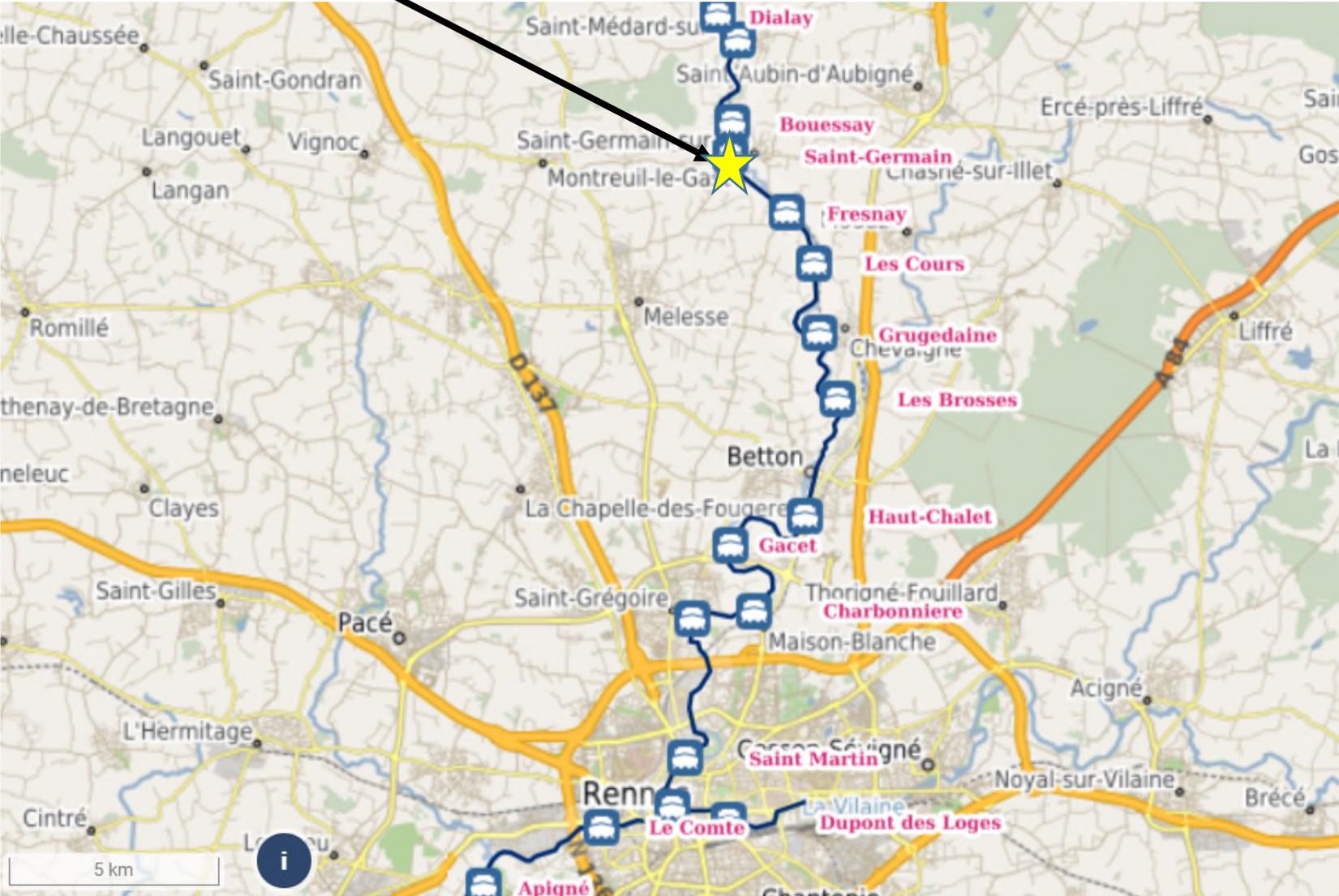
Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de situation du centre des voies navigable quai du moulin neuf 35250 St Germain sur Ille :



Déviation de la voie verte pour le contournement du centre Fluvial de St Germain :

